Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comptes 1999 : amélioration importante grâce au dynamisme économique et à la rigueur financière

Les comptes 1999 de l'Etat de Vaud se soldent par un déficit de 199 millions de francs, soit 25 mios de mieux qu'en 1998. Reflétant les premiers effets de la reprise économique ainsi que les efforts consentis ces dernières années sur les dépenses, le résultat 1999 est le meilleur depuis 1991. Pour la première fois depuis 8 ans, le canton de Vaud finance ses dépenses courantes.

Le redémarrage économique, par le biais des recettes fiscales (+210 mios, soit 8,4%), explique l'essentiel de l'écart entre le budget et les comptes. Les charges s'élèvent à 5,1 milliards de francs, soit 97 mios de plus que prévu (+2%), notamment dans les secteurs de l'enseignement et du social. A noter que, conformément à l'accord salarial 1999-2000 conclu entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel et au résultat des comptes 1999, un montant de 8 mios sera redistribué avec les salaires du mois de juin.

Concernant les investissements, la cible financière de 200 millions fixée par le Conseil d'Etat a été respectée. En ajoutant la participation d'autres partenaires à ces investissements, ce sont près de 380 millions qui ont été injectés dans l'économie en 1999.

Pour la première fois depuis 1991, le résultat 1999 dégage un degré d'autofinancement positif. Ceci signifie que l'Etat s'endette uniquement pour financer ses investissements. Cependant, la dette poursuit sa progression pour atteindre 6,8 milliards de francs en 1999.

Le résultat 1999 présente une amélioration de la situation financière de l'Etat. La reprise économique se confirme mais le canton n'en récolte que les premiers fruits : les recettes augmentent alors que l'impact sur les aides sociales reste faible. Le

canton de Vaud dispose cependant d'un véritable potentiel de redressement des finances qu'il s'agira de réaliser notamment en renforçant la gestion financière de l'Etat et en maîtrisant les dépenses.

A noter que, dans le cadre de son projet de modernisation " Harmonie 2006 ", l'Administration cantonale des impôts s'est notamment fixé pour objectif d'instituer une gestion financière et prévisionnelle fiable, qui assure la transparence avec ses partenaires. A ce titre, l'ACI a procédé en 1999 à l'évaluation des risques sur débiteurs. Cette analyse fait état d'un montant d'environ 100 millions correspondant aux créances d'impôts douteuses portant sur les exercices 1999 et antérieurs. Au début du mois de mai, après validation de ces chiffres par le Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat adoptera un arrêté fixant la procédure à suivre afin d'évaluer de manière uniforme les risques sur l'ensemble des créances de l'Etat et leur mode d'enregistrement dans les comptes. De leur côté, les communes ont chacune reçu une liste présentant l'évaluation des risques sur leurs débiteurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mars 2000

M. Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316.20.01 M. Patrick Mariller, Chef du Service des finances 021/316.25.31

COMPTES99-définitif